



VILLE DE / TOWN OF  
**Stanstead**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU  
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 7 OCTOBRE 2019**

SCB  
GREFFIER

Paul  
MAIRE

Une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Stanstead a eu lieu le **SEPTIÈME** jour du mois d'**OCTOBRE** de l'an **DEUX MILLE DIX-NEUF**, à l'heure et l'endroit habituels des sessions.

**SONT PRÉSENTS** Mesdames et Messieurs les conseillers suivants, à savoir :

*Paul Stuart, Hélène Hamel, Frances Bonenfant, Guy Ouellet, Deborah Bishop et Joshua Richer.*

**TOUS FORMANT QUORUM** sous la présidence du maire Philippe Dutil.

Le directeur général, M. Jean-Charles Bellemare, est également présent, conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes*.

Il y a 7 personnes dans l'assistance.

**1.0**

**OUVERTURE DE LA SÉANCE (1.0)**

Monsieur le Maire déclare l'ouverture de la séance. Il est 19 heures. Il souhaite la bienvenue à l'assistance et aux membres du conseil.

**2.0**

**2019-10-9029**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (2.0)**

*Il est proposé par Guy Ouellet*

*Appuyé par Joshua Richer*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que déposé.

**ADOPTÉE**

**3.0**

**2019-10-9030**

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX (3.0)**

**Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 septembre 2019 (3.0)**

*Il est proposé par Frances Bonenfant*

*Appuyé par Hélène Hamel*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 septembre 2019 soit accepté tel que déposé.

**ADOPTÉE**

**2019-10-9031**

**Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 septembre 2019 (3.0)**

*Il est proposé par Paul Stuart*

*Appuyé par Deborah Bishop*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 septembre 2019 soit accepté tel que déposé.

**ADOPTÉE**



VILLE DE / TOWN OF  
**Stanstead**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU  
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 7 OCTOBRE 2019**

JCB

GREFFIER

Paul

MAIRE

**3.01**

**Affaires délibérantes des procès-verbaux (3.01)**

**Note :**

Aucun sujet ou question n'est apporté au directeur général, M. Jean-Charles Bellemare, concernant les affaires délibérantes des séances précédentes du conseil.

**3.02**

**Transfert des « Points en suspens » à être traités à cette séance (3.03)**

**Note :**

Aucun sujet n'est transféré des « Points en suspens » pour être placé à l'ordre du jour de cette séance.

**4.0**

**RAPPORTS DES ÉLUS ET DES OFFICIERS MUNICIPAUX (4.0)**

**4.01**

**Rapport des délégations de pouvoir (4.01)**

Le directeur général dépose aux membres du conseil les rapports des délégations de pouvoir du mois de septembre 2019 conformément à l'article 555.1 de la *Loi sur les cités et villes* et au *Règlement n° 2009-120* de la Ville, lesquels sont joints à la présente sous l'**Annexe A**. Les rapports se décrivent comme suit, à savoir :

Allen Desrosiers :	60 404,38 \$
Jean-Charles Bellemare	214,79 \$
Line Provencher	191,99 \$

**4.02**

**Rapport des revenus et des dépenses (4.02)**

Le directeur général dépose l'état des revenus et des dépenses de la municipalité pour la période du 1<sup>er</sup> septembre au 30 septembre 2019, lequel est joint à la présente sous l'**Annexe B**.

**5.0**

**PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE (5.0)**

Le conseil se met à la disposition de son assistance conformément à l'article 322 de la *Loi sur les cités et villes* et au *Règlement n° 2019-02* de la municipalité, pour une période de quinze (15) minutes.

**NOM**

Micheal Thompson  
Sylvie Boudreau

Martin Tétreault

**SUJET**

- Barrières sur la piste cyclable
- Barrières sur la piste cyclable
- Règlement sur les 4 logements
- Budget pour le party de Noël
- Barrières sur la piste cyclable

**6.0**

**GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE (6.0)**

**6.01**

**2019-10-9032**

**Comptes payés et à payer (6.01)**

*Il est proposé par Paul Stuart*

*Appuyé par Deborah Bishop*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

**QUE** le conseil accepte les listes des comptes payés et à payer, lesquelles sont jointes à la présente sous l'**Annexe C**. Le montant des dépenses est approprié aux postes budgétaires concernés.



VILLE DE / TOWN OF  
**Stanstead**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU  
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 7 OCTOBRE 2019**

JCB  
GREFFIER

P.L.  
MAIRE

Comptes payés en septembre 2019 : 38 091,12 \$  
Comptes à payer en octobre 2019 : 283 239,53 \$

**ADOPTÉE**

**6.02**

**Dépôt de la liste des comptes débiteurs (6.02)**

Le directeur général dépose au conseil la liste des retards impayés pour les taxes municipales, pour les années 2017 et précédentes, mise à jour en date du 30 septembre 2019, jointe à la présente en **Annexe D**.

**6.03**

**2019-10-9033**

**Radiation de mauvaises créances (6.03)**

Le directeur général dépose au conseil la liste des mauvaises créances mise à jour en date du 30 septembre 2019 ; et

*Il est proposé par Paul Stuart*

*Appuyé par Guy Ouellet*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

**QUE** le conseil procède à la radiation des mauvaises créances pour un montant de 8 242,27 \$ et de 773,29 \$, tel qu'indiqué aux tableaux en annexes à la résolution.

**ADOPTÉE**

**6.04**

**2019-10-9034**

**Calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2020 (6.04)**

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

*Il est proposé par Guy Ouellet*

*Appuyé par Deborah Bishop*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

**QUE** le calendrier ci-après soit adopté quant à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2020.

Ces séances se tiendront aux dates suivantes et débiteront à 19 heures :

- |              |                |
|--------------|----------------|
| - 13 janvier | - 13 juillet   |
| - 10 février | - 10 août      |
| - 9 mars     | - 14 septembre |
| - 14 avril   | - 13 octobre   |
| - 11 mai     | - 9 novembre   |
| - 8 juin     | - 14 décembre  |

**QU'**un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le directeur général conformément à la loi.

**ADOPTÉE**



VILLE DE / TOWN OF  
**Stanstead**

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU  
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 7 OCTOBRE 2019

3CB  
GREFFIER  
*Paul*  
MAIRE

6.05  
2019-10-9035

**Formation Vincent Maurice-Kiepura (6.05)**

CONSIDERANT QUE la Ville de Stanstead croit à l'amélioration continue de ses professionnels ;

CONSIDERANT QUE la Ville de Stanstead dispose de fonds dédiés à la formation pour ses employés ;

CONSIDERANT QUE le directeur général a demandé aux employés de lui acheminer les formations que chacun souhaite suivre dans les prochains mois ;

CONSIDERANT QUE Vincent Maurice-Kiepura suit présentement un programme de maîtrise en environnement ;

CONSIDERANT QUE M. Maurice-Kiepura souhaite suivre 3 cours de ce programme en guise de formation continue ;

CONSIDERANT QUE le directeur général juge que ces cours comportent des éléments qui peuvent contribuer à la l'amélioration continue de l'employé ;

*Il est proposé par Frances Bonenfant*

*Appuyé par Paul Stuart*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le conseil municipal accepte de déboursier la somme de 763,20 \$ à Vincent Maurice-Kiepura en guise de contribution à la formation de l'employé ;

QUE le montant soit pris à même le poste budgétaire 02-130-00-454.

**ADOPTÉE**

6.06  
2019-10-9036

**Politique de bienvenue – famille en croissance 2018-2019 (6.06)**

*Il est proposé par Frances Bonenfant*

*Appuyé par Paul Stuart*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

De verser la somme de 400 \$ aux familles qui ont eu un enfant durant la période d'admissibilité, tel que présenté dans le tableau en annexe, dans le cadre du programme « Familles en croissance » de la Politique de bienvenue.

**ADOPTÉE**

6.07  
2019-10-9037

**Politique de bienvenue – accès à la propriété 2018-2019 (6.07)**

*Il est proposé par Paul Stuart*

*Appuyé par Hélène Hamel*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

De verser la somme de 18 000 \$ aux premiers acheteurs de propriété durant la période d'admissibilité, tel que présenté dans le tableau en annexe, dans le cadre du programme « Accès à la propriété » de la Politique de bienvenue.

**ADOPTÉE**



VILLE DE / TOWN OF  
**Stanstead**

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU  
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 7 OCTOBRE 2019

SCB  
GREFFIER  
P.O.  
MAIRE

6.08  
2019-10-9038

Programme de revitalisation – 2019 (6.08)

*Il est proposé par Guy Ouellet  
Appuyé par Deborah Bishop  
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

De verser la somme de 34 281,93 \$ aux entreprises tel que présenté dans le tableau en annexe, dans le cadre du programme de revitalisation.

**ADOPTÉE**

6.09  
2019-10-9039

Formation – Jean-François Joubert (6.09)

*Il est proposé par Joshua Richer  
Appuyé par Deborah Bishop  
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le conseil municipal autorise la dépense de 300,16 \$ plus taxes afin que le responsable de l'urbanisme et de l'environnement, M. Jean-François Joubert, puisse s'inscrire à la formation de la COMBEQ sur le lotissement.

**ADOPTÉE**

6.10  
2019-10-9040

Titre et fonction de la directrice des finances (6.10)

CONSIDÉRANT QUE Mme Line Provencher, pour des raisons personnelles, a demandé à ce qu'on lui retire, de façon temporaire, le titre de Directrice des finances/Trésorière ;

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 97 de la *Loi sur les cités et villes*, « Le conseil doit avoir un fonctionnaire ou employé de la municipalité, appelé trésorier, qui est le percepteur et le dépositaire de tous les deniers de la municipalité » ;

CONSIDÉRANT QUE cette situation est temporaire et que cette décision sera revisitée en temps opportun ;

*Il est proposé par Guy Ouellet  
Appuyé par Joshua Richer  
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE les membres du conseil municipal de la Ville de Stanstead acceptent que Mme Provencher revête les fonctions et soit nommée « technicienne-comptable » pour une durée indéterminée ;

QUE les membres du conseil municipal de la Ville de Stanstead nomment le directeur général et greffier, M. Jean-Charles Bellemare, trésorier par intérim.

**ADOPTÉE**





VILLE DE / TOWN OF  
**Stanstead**

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU  
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 7 OCTOBRE 2019

SCB  
GREFFIER

P.N.  
MAIRE

7.0

LÉGISLATION (7.0)

7.01

Avis de motion – Règlement 2019-07 « Règlement sur la gestion contractuelle » remplaçant le Règlement 2009-120 « Concernant la délégation de pouvoir de dépenser des employés municipaux de la Ville de Stanstead », 2012-158 « Règlement de délégation de pouvoir en matière de formation de comité d'évaluation de soumissions » et la Politique sur la gestion contractuelle de la Ville de Stanstead (7.01)

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Paul Stuart que lors d'une prochaine séance de ce conseil prévue le lundi 4 novembre 2019, un projet de règlement no 2019-07 intitulé « Règlement sur la gestion contractuelle » remplaçant le règlement 2009-120 « Concernant la délégation de pouvoir de dépenser des employés municipaux de la Ville de Stanstead », le règlement 2012-158 « Règlement de délégation de pouvoir en matière de formation de comité d'évaluation de soumissions » et la Politique sur la gestion contractuelle de la Ville de Stanstead sera adopté.

Ce règlement vise à établir les règles de passation de contrats ainsi que celles concernant la délégation de pouvoir de dépenser et de former un comité d'évaluation de soumissions.

DÉPÔT du projet de règlement joint en annexe est fait par le conseiller Paul Stuart conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes.

8.0

SÉCURITÉ PUBLIQUE (8.0)

8.01

2019-10-9041

Cession de la barrière à la frontière – chemin Lee (8.01)

CONSIDÉRANT QUE la Gendarmerie Royale du Canada (GRC) a installé une clôture sur la rue Lee, à la frontière américaine ;

CONSIDÉRANT QUE la GRC a manifesté son intérêt à céder ladite barrière à la Ville de Stanstead ;

CONSIDÉRANT QUE la clôture sera réparée au moment de cession du bien ;

*Il est proposé par Deborah Bishop*

*Appuyé par Paul Stuart*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le conseil municipal accepte la cession de la barrière située à la frontière américaine, sur la rue Lee.

**ADOPTÉE**

9.0

9.01

2019-10-9042

TRAVAUX PUBLICS (9.0)

Contrat de déneigement rue Fisher (9.01)

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la Ville de Stanstead a adopté la résolution numéro 2019-09-9009 visant à octroyer le contrat de déneigement de la rue Fisher à M Derek Calloway ;

CONSIDÉRANT QU'il a été porté à l'attention du directeur général que le document soumis ne faisait pas référence à la bonne année ;

CONSIDÉRANT QUE le contremaître des travaux publics a obtenu deux offres de services pour le déneigement de la rue Fisher, soit de M Derek Calloway et de la Ferme Michel Bélanger SENC ;



VILLE DE / TOWN OF  
**Stanstead**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU  
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 7 OCTOBRE 2019**

**JCB**  
GREFFIER

*P.L.*  
MAIRE

*Il est proposé par Guy Ouellet  
Appuyé par Paul Stuart  
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le conseil municipal octroi le contrat de déneigement à la Ferme Michel Bélanger SENC pour le montant de 1 000 \$ plus les taxes ;

QUE cette résolution abroge la résolution 2019-09-9009.

**ADOPTÉE**

**9.02**  
**2019-10-9043**

**Contrat de déneigement rue Smith (9.02)**

CONSIDERANT QUE le contremaître des travaux publics a obtenu une offre de services pour le déneigement de la rue Smith ;

*Il est proposé par Guy Ouellet  
Appuyé par Frances Bonenfant  
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le conseil municipal octroi le contrat de déneigement à Jean-Paul Roy pour le montant de 1 000 \$ plus les taxes pour le déneigement de la rue Smith, durant la saison 2019-2020.

**ADOPTÉE**

**9.03**  
**2019-10-9044**

**Contrat de déneigement rue McShane (9.03)**

CONSIDERANT QUE le contremaître des travaux publics a obtenu une offre de services pour le déneigement de la rue McShane ;

*Il est proposé par Guy Ouellet  
Appuyé par Paul Stuart  
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le conseil municipal octroi le contrat de déneigement à Philippe Roy pour le montant de 1 500 \$ plus les taxes pour le déneigement de la rue McShane, durant la saison 2019-2020.

**ADOPTÉE**

**9.04**  
**2019-10-9045**

**Remplacement d'un panneau – poste de pompage Woodside (9.04)**

CONSIDERANT QUE le panneau électrique du poste de pompage de la rue Woodside doit être changé ;

CONSIDERANT QUE le contremaître des travaux publics a obtenu une offre de services de la part de Les Installations Électriques R.Théberge Inc. pour le montant de 14 985,00 \$ avant taxes ;

CONSIDERANT QUE le montant est disponible au poste budgétaire dédié ;

*Il est proposé par Deborah Bishop  
Appuyé par Frances Bonenfant  
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*



VILLE DE / TOWN OF  
**Stanstead**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU  
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 7 OCTOBRE 2019**

*SCB*

GREFFIER

*P.O.*

MAIRE

QUE le conseil municipal octroi un contrat d'une valeur de 14 985,00 \$ plus les taxes à Les Installations Électriques R.Théberge Inc. afin de changer le panneau électrique de la station de pompage de la rue Woodside ;

QUE le montant soit prélevé à même le poste budgétaire dédié à l'entretien et la réparation des stations de Beebe et Stanstead (02 414 10 522).

**ADOPTÉE**

**9.05**  
**2019-10-9046**

**Achat d'un équipement pour le sablage des chemins (9.05)**

CONSIDÉRANT QUE le service des travaux publics a besoin d'une sableuse pour procéder à l'épandage des abrasifs sur les chemins municipaux durant l'hiver 2019-2020 ;

CONSIDÉRANT QUE le contremaître des travaux publics a procédé à une demande de prix auprès de l'entreprise Ressorts Charland inc. ;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise offre un équipement usagé remis à neuf pour le montant de 10 800 \$ plus les taxes ;

*Il est proposé par Guy Ouellet  
Appuyé par Joshua Richer  
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le conseil municipal autorise la dépense de 10 800 \$ plus les taxes pour l'acquisition d'une sableuse remise à neuf de Ressorts Charland inc.

**ADOPTÉE**

**9.06**  
**2019-10-9047**

**Demande du club de motoneige Trois-Villages inc. de circuler sur des voies publiques (9.06)**

CONSIDÉRANT QUE le Club de de motoneige Trois-Villages inc. a adressé une demande écrite transmise par courriel au directeur général en date du 23 septembre 2019, dans le but d'obtenir l'autorisation de circuler sur des portions des chemins suivants :

- Maple
- Hackett
- Dufferin
- Villeneuve
- Notre-Dame
- Dewey
- Des Ursulines

*Il est proposé par Joshua Richer  
Appuyé par Frances Bonenfant  
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le préambule fasse partie de la résolution ;

QUE le conseil autorise le Club de de motoneige Trois-Villages inc., pour la saison hivernale 2019-2020, de circuler sur des portions de chemins appartenant à la Ville ;





VILLE DE / TOWN OF  
**Stanstead**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU  
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 7 OCTOBRE 2019**

JCB  
GREFFIER

*PD*  
MAIRE

QUE le Club devra entreprendre les démarches requises pour obtenir l'autorisation du ministère des Transports pour les segments de la rue Dufferin, du chemin Fairfax et du boulevard Notre-Dame ne lui appartenant pas, le cas échéant.

**ADOPTÉE**

**10.0**

**HYGIÈNE DU MILIEU (10.0)**

**10.01**

**2019-10-9048**

**Appel d'offres sur invitation – collecte des ordures ménagères (10.01)**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Stanstead a octroyé un contrat de collecte des ordures ménagères à Sani-Estrie pour l'année 2019 ;

CONSIDÉRANT QUE ce contrat se termine au 31 décembre 2019 ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Stanstead doit procéder à un appel d'offres sur invitations pour la collecte des ordures ménagères pour l'année 2020 ;

*Il est proposé par Hélène Hamel*

*Appuyé par Joshua Richer*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le conseil municipal autorise le directeur général à procéder à l'appel d'offres sur invitations pour la collecte des ordures ménagères pour l'année 2020.

**ADOPTÉE**

**10.02**

**2019-10-9049**

**Appel d'offres sur invitation – collecte des matières recyclables (10.02)**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Stanstead a octroyé un contrat de collecte des matières recyclables à Sani-Estrie pour l'année 2019 ;

CONSIDÉRANT QUE ce contrat se termine au 31 décembre 2019 ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Stanstead doit procéder à un appel d'offres sur invitations pour la collecte des matières recyclables pour l'année 2020 ;

*Il est proposé par Hélène Hamel*

*Appuyé par Deborah Bishop*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le conseil municipal autorise le directeur général à procéder à l'appel d'offres sur invitations pour la collecte des matières recyclables pour l'année 2020.

**ADOPTÉE**

**10.03**

**2019-10-9050**

**Appel sur invitation – collecte des matières organiques (10.03)**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Stanstead a octroyé un contrat de collecte des matières organiques à l'entreprise Les Transports Stanley Taylor pour l'année 2019 ;

CONSIDÉRANT QUE ce contrat se termine au 31 décembre 2019 ;



VILLE DE / TOWN OF  
**Stanstead**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU  
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 7 OCTOBRE 2019**

*SCB*

GREFFIER

*P.D.*

MAIRE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Stanstead doit procéder à un appel d'offres sur invitations pour la collecte des matières organiques pour l'année 2020 ;

*Il est proposé par Hélène Hamel*

*Appuyé par Joshua Richer*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le conseil municipal autorise le directeur général à procéder à l'appel d'offres sur invitations pour la collecte des matières organiques pour l'année 2020.

**ADOPTÉE**

**La conseillère Deborah Bishop déclare l'apparence de conflit d'intérêts la concernant pour les points 10.04 et 10.05. Elle se retire des délibérations et s'abstient de voter. Il est 19 h 39.**

10.04  
2019-10-9051

**Entente de passage avec le CAB de Stanstead (10.04)**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Stanstead a demandé au Centre d'Action Bénévole (CAB) de Stanstead la permission de circuler avec des camions lourds dans le stationnement cis au 112 rue Principale ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil d'administration du CAB de Stanstead se montrent en accord à la condition qu'une entente d'utilisation du stationnement soit convenue avec la Ville de Stanstead ;

CONSIDÉRANT QUE ladite entente est en annexe à la présente résolution ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la Ville de Stanstead ont pris connaissance du contenu de l'entente et s'en montrent satisfaits ;

*Il est proposé par Frances Bonenfant*

*Appuyé par Paul Stuart*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)*

QUE les membres du conseil municipal de la Ville de Stanstead autorisent le maire et le directeur général à signer l'entente d'utilisation du stationnement du CAB de Stanstead pour et au nom de la Ville de Stanstead.

**ADOPTÉE**

10.05  
2019-10-9052

**Autorisation de dépôt au garage Daly – CAB de Stanstead (10.05)**

CONSIDÉRANT QUE le Centre d'Action Bénévole (CAB) de Stanstead reçoit beaucoup de dons de matériel, mais ne dispose pas d'espace d'entreposage suffisant ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Stanstead dispose d'un espace d'entreposage sur la rue Daly ;

CONSIDÉRANT QUE le CAB Stanstead propose une entente d'utilisation s'échelonnant du mois d'octobre à juin ;

CONSIDÉRANT QUE ladite entente est en annexe à la présente résolution ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la Ville de Stanstead ont pris connaissance du contenu de l'entente et s'en montrent satisfaits ;



VILLE DE / TOWN OF  
**Stanstead**

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU  
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 7 OCTOBRE 2019

SCB  
GREFFIER

Pil  
MAIRE

*Il est proposé par Joshua Richer  
Appuyé par Guy Ouellet  
Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)*

QUE les membres du conseil municipal de la Ville de Stanstead autorisent le maire et le directeur général à signer l'entente d'utilisation du garage Daly avec le CAB de Stanstead pour et au nom de la Ville de Stanstead.

**ADOPTÉE**

La conseillère Deborah Bishop réintègre les délibérations. Il est 19 h 42.

10.06

**Dépôt du rapport d'eau potable 2018 (10.06)**

Le directeur général dépose le rapport annuel 2018 sur la consommation d'eau potable, lequel a été approuvé par le MAMH.

11.0  
11.01  
2019-10-9053

**LOISIRS ET CULTURE (11.0)**

**Demande de financement – Troupe de théâtre La Caravane (11.01)**

*Il est proposé par Deborah Bishop  
Appuyé par Frances Bonenfant  
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE la Ville de Stanstead contribue financièrement pour la somme de 100 \$ à la troupe de théâtre La Caravane de l'école secondaire La Ruche.

**ADOPTÉE**

11.02  
2019-10-9054

**Bénévole responsable du badminton (11.02)**

*Il est proposé par Joshua Richer  
Appuyé par Hélène Hamel  
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE la Ville demande à son assureur, la MMQ, de confirmer la couverture d'assurance de la Ville de Stanstead pour le badminton ;

QUE Monsieur Andrew Wood soit désigné bénévole responsable du badminton à l'école Sunnyside.

**ADOPTÉE**

11.03  
2019-10-9055

**Bénévole responsable du karaté (11.03)**

*Il est proposé par Joshua Richer  
Appuyé par Guy Ouellet  
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE la Ville demande à son assureur, la MMQ, de confirmer la couverture d'assurance de la Ville de Stanstead pour le karaté ;

QUE Monsieur Frédérick Roy soit désigné bénévole responsable du karaté à l'école Sunnyside.

**ADOPTÉE**



VILLE DE / TOWN OF  
**Stanstead**

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU  
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 7 OCTOBRE 2019

SCB

GREFFIER

P.S.

MAIRE

11.04  
2019-10-9056

Fête d'Halloween 2019 (11.04)

*Il est proposé par Deborah Bishop*

*Appuyé par Paul Stuart*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le conseil demande à l'Association des pompiers de Stanstead d'assurer une surveillance accrue du territoire de la Ville de Stanstead le jour de l'Halloween ;

QUE le conseil accorde un don de 500 \$ à l'Association des pompiers de Stanstead pour assurer la sécurité dans les rues de la ville. Le montant de la dépense est approprié à même le budget sécurité publique.

**ADOPTÉE**

12.0

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT (12.0)

12.01

Dépôt de la liste des permis émis – septembre 2019 (12.01)

Le directeur général dépose la liste des permis émis pour le mois de septembre 2019.

13.0

CORRESPONDANCE MENSUELLE (13.0)

13.01  
2019-10-9057

Appui : municipalité de Grenville-sur-la-Rouge (13.01)

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge fait l'objet d'une poursuite de 96 millions \$ en dommages et intérêts par la compagnie d'exploration minière Canada Carbon, suite à l'application de sa réglementation et de l'adoption d'un règlement fondé sur le pouvoir de gestion de son territoire, du principe de précaution visant à protéger l'eau, l'environnement et la qualité de vie des citoyens ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal de la Ville de Stanstead considèrent que les dirigeants de Canada Carbon attaquent les décisions démocratiques qui relèvent du pouvoir exclusif du conseil municipal et de ses citoyens ;

CONSIDÉRANT QUE la poursuite de 96M\$ intentée par Canada Carbon représente un fardeau financier important pour les citoyens de Grenville-sur-la-Rouge et crée un précédent important pour toutes les municipalités du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la Ville de Stanstead comprennent les enjeux de ce dossier et désirent appuyer la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge ;

*Il est proposé par Frances Bonenfant*

*Appuyé par Paul Stuart*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE les membres du conseil municipal de la Ville de Stanstead soutiennent la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge dans le règlement du litige l'opposant à l'entreprise d'exploration minière Canada Carbon.

**ADOPTÉE**



VILLE DE / TOWN OF  
**Stanstead**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU  
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 7 OCTOBRE 2019**

SCB  
GREFFIER

Pil  
MAIRE

**14.0**

**VARIA (14.0)**

La conseillère Deborah Bishop tient à mentionner qu'elle fait maintenant partie du comité administratif du musée Colby Curtis, qu'elle ne siège plus sur le conseil d'administration du CAB de Stanstead, mais qu'elle y est une employée.

**15.0**

**PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE (15.0)**

Aucune question n'est posée.

**16.0**

**POINTS EN SUSPENS (16.0)**

Aucun point n'est en suspens.

**17.0**

**2019-10-9058**

**LEVÉE DE LA SÉANCE (17.0)**

*Il est proposé par Guy Ouellet*

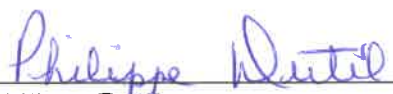
*Appuyé par Hélène Hamel*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE la séance soit levée, les sujets à l'ordre du jour ayant tous été traités. Il est 19h50.

***ADOPTÉE***

***Respectueusement soumis,***

  
**Philippe Dutil,**  
Maire

  
**Jean-Charles Bellemare,**  
Directeur général et greffier



